

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021 A 20H00

**Sous la présidence de :** BOUEDO Pierre.

**Présents :** Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Virginie LE LABOURIER, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Nadine GUEREC , Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénhaël THOMAS, Valérie CHAMAILLARD, Hélène DREANO.

**Excusé (s) :** Isabelle LANTRIN

**Non Excusé (s) :**

Madame Isabelle LANTRIN a donné pouvoir à Monsieur Gilles CHAMAILLARD.

Monsieur Gilles CHAMAILLARD a été nommé secrétaire de séance.

### **1) Approbation du compte -rendu de la séance du 6 avril 2021.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents, autorise la approuve** le compte-rendu de la séance du 6 avril 2021.

### **2) Modification de l'ordre du jour.**

Après délibération, et **à l'unanimité des membres présents**, le conseil municipal **autorise** le Maire à rajouter à l'ordre du jour de la séance la demande de subvention de l'ADMR pour l'année 2021, la contribution ULIS pour l'année scolaire 2020-2021, le transfert de la compétence PLU à Centre Morbihan Communauté et la réservation des lots 4 et 5 du Lotissement La Croix du Marais.

### **3) Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 18 mars 2021.**

Les membres du conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents, approuvent** le contenu du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie en date du 18 mars 2021 portant sur :

- L'élection du président et d'un vice-président,
- La demande de réduction du droit de tirage de la commune de Billio,
- L'attribution de compensation réelle 2020 hors mutualisation,
- L'évaluation des modalités de transferts de charges de la restitution de la compétence ALSH
- L'attribution de compensation prévisionnelle 2021.

et **approuvent** le montant de l'attribution de compensation définitive 2020 de 1 425,22 € et de 503,16 € au titre de l'attribution de compensation prévisionnelle de 2021.

### **4) Modification des statuts de Centre Morbihan Communauté.**

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité des membres présents**, le conseil municipal **approuve** les modifications des statuts tels que :

- le recoupement des compétences optionnelles et compétences facultatives,
- Le retrait des transports scolaires,
- la prise de compétence mobilité.

## **5) Ecole Paul Emile Victor : participation aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2018-2019.**

Après délibération, l'assemblée délibérante, et à **l'unanimité des membres présents, décide de participer** aux frais de fonctionnement de l'école publique de Saint-Jean-Brévelay au titre de l'année scolaire 2018-2019 à hauteur de 405,82 € (pour un élève).

## **6) City : présentation du devis et demandes de subventions.**

Après en avoir délibéré, et à **l'unanimité des membres présents**, les membres du conseil municipal

- **autorisent** le Maire à signer le devis de Sport & Développement Urbain de GUIDEL pour un montant ht de 36 965,89 €,
- **autorisent** le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental et Conseil Régional.

## **7) ADMR : Demande de subvention communale 2021.**

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal **décident, à l'unanimité des membres présents**, d'octroyer une subvention de 100 € à l'ADMR de PLUMELEC au titre de 2021.

## **8) Contribution communale 2020-2021 à l'Ecole Notre-Dame du Plasker de Locminé.**

Après délibération, et à **l'unanimité des membres présents**, l'assemblée délibérante **octroie** pour l'année scolaire 2020-2021, et en faveur de l'école Notre Dame du Plasker de Locminé, la contribution communale de 853,30 € (2 élèves), 426,65 € étant le montant départemental.

## **9) Opposition au transfert de la compétence PLU à Centre Morbihan Communauté.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal **s'oppose à l'unanimité des membres présents**, au transfert de la compétence PLU à Centre Morbihan Communauté.

## **10) Lotissement La Croix du Marais : réservation des lots 4 et 5.**

Après discussion et après délibération, l'assemblée délibérante, à **l'unanimité des membres présents**,

- **émet** un avis favorable à Monsieur Jérôme HAZEVIS de JH menuiserie de Locminé quant à la demande de réservation des lots 4 (d'une superficie de 776 m<sup>2</sup>) et 5 (d'une superficie de 776 m<sup>2</sup>),
- **autorise** le cas échéant, la vente des 2 lots au prix de 12,50 € ht à savoir 15,00 € ttc comme délibéré lors de la séance du 16 mars 2021,
- **autorise** le cas échéant à solliciter Maître DREAN-GUIGNARD de Plumelec pour la rédaction de l'acte de vente,
- **autorise** le cas échéant, le Maire à signer les actes de vente et tous les documents s'y rapportant.

## **Questions diverses.**

La prochaine séance est fixée au 28 juin 2021 à 19 heures 30.

FIN DE LA SEANCE A 21 heures 35.

